



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Octobre 2022

Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2021

Newton Dumanoir

En 2021, les populations de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent selon la tendance observée les années précédentes (*tableau 1*).

Avec plus de 16,1 milliards d'euros, les dépenses du régime diminuent fortement en 2021 (-12,5 %). L'évolution des dépenses du régime est affectée principalement par la baisse des charges techniques (- 68,4 %), consécutive au transfert des dépenses à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale. Par ailleurs, la baisse des montants des prestations légales (- 6,7 %) (*tableau 4*) affecte aussi la dépense totale, et notamment celles versées au titre des branches maladie (- 12,1 %) principalement en raison du transfert des dépenses médico-sociales à la CNSA et retraite (- 3,2 %). L'effet du recul démographique continu des populations de bénéficiaires pèse également sur les dépenses. Enfin, du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres postes contribuent faiblement à l'évolution des dépenses totales.

Quant aux recettes, elles diminuent de 9,5 % compte tenu de la forte baisse des montants perçus au titre des transferts d'équilibrage du régime général traduisant une situation plus favorable pour la branche maladie. Par ailleurs, avec la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale, les transferts avec la CNSA au titre des prises en charge de prestations n'ont plus lieu. Le régime des non-salariés agricoles a émis 423,8 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en baisse de 27,4 % en raison de la nouvelle clé de répartition réduisant la part affectée à la branche maladie au profit du financement de la dépendance (CNSA). La part de la compensation démographique vieillesse représente 16,0 % des recettes, avec un montant en baisse de 3,5 % par rapport à 2020.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable département Synthèses : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Service Financement et gestion du risque : Yannick Sevestre, sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Newton Dumanoir, dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



■ Une poursuite du recul démographique pour l'ensemble des branches

La **population protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2021, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,2 %, après - 3,1 % en 2020. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique du régime avec des retraités plus âgés que dans les autres régimes et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (*tableau 1*). Pour les ayants droit, la baisse des effectifs résulte de la désaffection des conjoints d'exploitant envers le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de **prestations familiales** couverts par le régime ont diminué de 0,6 % en 2021, après une baisse de 2,0 % en 2020.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 3,7 % en 2021, après une baisse de 3,0 % en 2020. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime, avec une attribution de retraite pour deux à trois allocataires décédés.

Les effectifs de bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire** (RCO) diminuent de 2,0 % en 2021. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser avec - 1,4 % en 2021. Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 1,1 % et - 5,5 %. Quant aux aides familiaux, ils sont un peu moins nombreux en 2021, avec une baisse de 0,9 %.

Tableau 1
Populations du régime des non-salariés agricoles en 2021

	Effectifs 2021	Evolution 2021/2020 (en %)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 199 854	- 3,2
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	74 937	- 0,6
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 254 463	- 3,7
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	659 447	- 2,0
Cotisants NSA (hors DOM)	455 144	- 1,4
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	430 824	- 1,1
Dont collaborateurs d'exploitation	21 610	- 5,5
Dont aides familiaux	2 710	- 0,9

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année
- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier



Des dépenses en baisse de 12,5 % en 2021

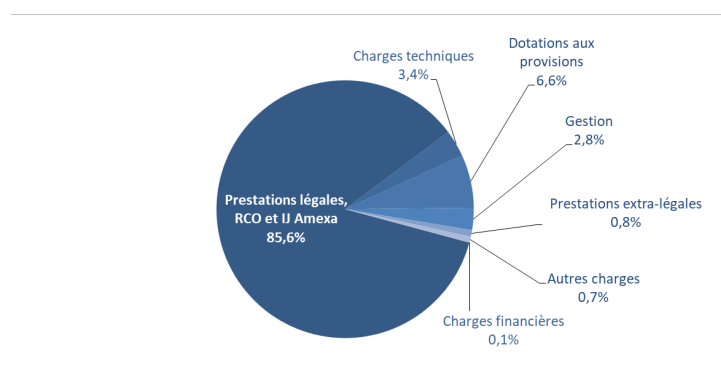
L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés s'élève à plus de 16,1 milliards d'euros en 2021, en baisse de 12,5 % (*tableau 2*). Ces dépenses intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (85,6 %). Les autres dépenses se décomposent en dotations aux provisions (6,6 %), en charges techniques (3,4 %), en dépenses de gestion administrative (2,8 %), en prestations extra-légales (0,8 %), en frais financiers et autres charges (0,8 % - *graphique 1*).

En 2021, l'évolution des dépenses du régime est affectée principalement par la baisse des charges techniques (- 68,4 %), consécutive au transfert des dépenses à la CNSA à la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale. Par ailleurs, la baisse des montants des prestations légales (- 6,7 %) affecte aussi la dépense totale. Ce sont principalement les prestations versées au titre des branches maladie (principalement en raison du transfert des dépenses médico-sociales à la CNSA) et retraite qui diminuent (*tableau 3*).

Enfin, du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres branches ne contribuent pas - ou peu - à l'évolution de la dépense totale.

Graphique 1

Répartition des dépenses du régime des non-salariés agricoles en 2021



Source : MSA

Tableau 2

Montants des dépenses totales du régime des non-salariés agricoles en 2021
Montants en millions d'euros

	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	13 820,5	- 6,7	- 5,4
Charges techniques	544,4	- 68,4	- 6,4
Dotation aux provisions	1 073,2	- 12,5	- 0,8
Gestion administrative	446,7	- 3,5	- 0,1
Prestations extra-légales	134,9	+ 13,6	+ 0,1
Autres charges	114,2	+ 43,8	+ 0,2
Charges financières	4,2	- 69,8	- 0,1
TOTAL DEPENSES	16 138,1	- 12,5	- 12,5

Source : MSA



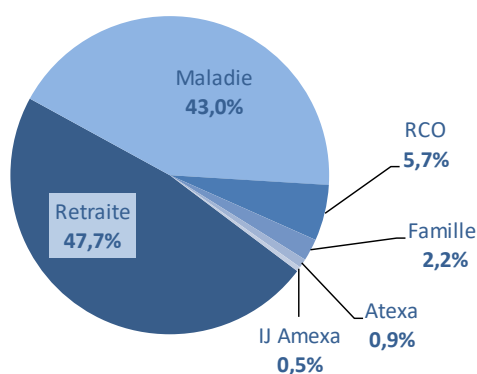
Tableau 3
Evolution des dépenses selon la branche en 2021

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	7 199,0	417,9	550,9	7 053,1	917,2	16 138,1
Evolution en 2021 (en %)	- 22,2	+ 6,8	- 2,2	- 4,1	+ 3,9	- 12,5
Contribution à l'évolution en 2021 (en points)	- 11,1	+ 0,1	- 0,1	- 1,6	+ 0,2	- 12,5

Source : MSA

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à plus de 13,8 milliards d'euros en 2021, en baisse de 6,7 % (tableau 2). Les montants des prestations retraite et maladie sont principalement à l'origine de cette baisse (tableau 4).

Graphique 2
Répartition des prestations par branche
Année 2021



Source : MSA

Tableau 4
Montants des prestations légales du régime des non-salariés agricoles en 2021
Montants en millions d'euros

	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 592,0	- 3,2	- 1,5
Maladie, maternité, invalidité	5 943,4	- 12,1	- 5,5
Famille, logement	307,9	- 3,8	- 0,1
Atexa	126,0	+ 1,9	0,0
SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES	12 969,3	- 7,4	- 7,1
RCO	785,7	+ 8,1	+ 0,4
IJ Amexa	65,5	- 12,9	0,0
TOTAL PRESTATIONS	13 820,5	- 6,7	- 6,7

Source : MSA



Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 6,6 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2021, en baisse de 3,2 % en un an (*tableau 4*). Ce montant représente 47,7 % de l'ensemble des prestations du régime (*graphique 2*). Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (- 3,7 % en 2021). Outre l'âge avancé des bénéficiaires (79 ans en 2021), le nombre de décès a été plus élevé qu'estimé. L'ampleur de l'augmentation des décès a été un phénomène inhabituel en 2021.

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2021 s'élève à plus de 5,9 milliards d'euros et diminue fortement de 12,1 %. Ce montant représente 43,0 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles (*graphique 2*). Ce repli exceptionnel provient principalement du transfert vers la 5^e branche d'une grande partie du champ des établissements médico-sociaux.

Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint 307,9 millions d'euros en 2021, en baisse de 3,8 % (*tableau 4*). Ce montant représente 2,2 % du total des prestations du régime des non-salariés (*graphique 2*). La diminution des dépenses vient principalement de la neutralisation du poste de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). En effet, le financement de cette prestation est transféré à la CNSA dans le cadre de la création de la branche autonomie de la sécurité sociale. De plus, cette diminution s'explique essentiellement par le recul des dépenses liées à l'allocation de rentrée scolaire (- 23,1 %) ; la revalorisation d'un montant de 100 euros appliquée en 2020 n'a pas été reconduite en 2021.

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 126 millions d'euros en 2021 et représente 0,9 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. Avec + 1,9 % en 2021, la hausse des dépenses de la branche Atexa s'explique principalement par la hausse du montant des rentes versées aux exploitants agricoles (*tableau 4, graphique 2*).

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 65,5 millions d'euros en 2021, en forte baisse de 12,9 %. Sur l'année 2021, les IJ dérogatoires liées à la Covid, en particulier celles concernant les gardes d'enfants, ont été moins fréquemment utilisées qu'en 2020, les écoles étant en général restées ouvertes (*tableau 4, graphique 2*).

Le montant des **prestations RCO** atteint 785,7 millions d'euros en 2021 et représente 5,7 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant augmente de 8,1 % en un an après une hausse de 0,2 % également comme en 2020 (*tableau 4, graphique 2*). L'évolution des dépenses résulte exclusivement de la hausse des prestations de droits propres.



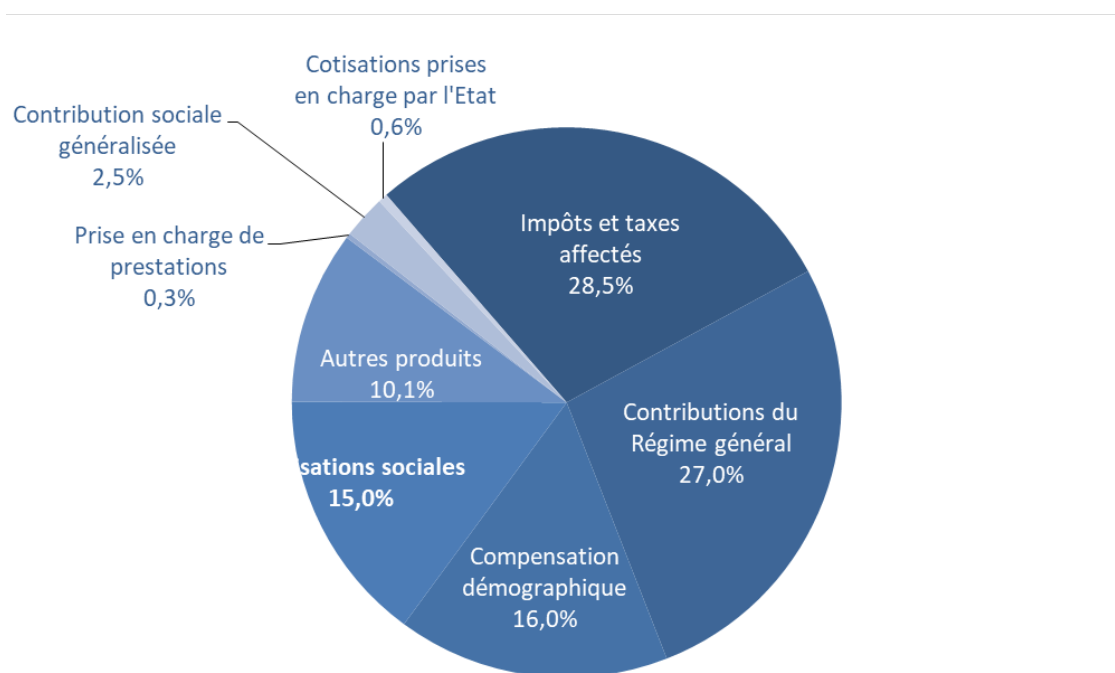
Des recettes en baisse de 9,5 % en 2021

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille¹, les recettes s'élèvent à près de 16,7 milliards d'euros en 2021, en baisse de 9,5 % (tableau 5).

Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 17,5 % du budget en 2021 (graphique 3). Les autres sources de financement sont constituées des impôts et taxes affectés (28,5 %), des contributions versées par le régime général (27,0 %), de la compensation démographique vieillesse (16,0 %), de produits de gestion divers (10,1 %), des cotisations prises en charge par l'Etat (0,6 %) et de la prise en charge de prestations (0,3 %).

En 2021, le régime des non-salariés agricoles a émis 423,8 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; ce montant est en diminution de 27,4 % par rapport à 2020 (583,7 millions). Cette baisse s'explique principalement par la réduction de la part de la CSG affectée à la branche maladie qui est passée en 2021 à 46,2 %, contre 63,0 % en 2020, dans le cadre du financement de la CNSA.

Graphique 3
Répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles en 2021



Source : MSA

¹ - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Méthodologie, données » en fin de document.



Tableau 5
Montants des recettes totales du régime des non-salariés agricoles en 2021
Montants en millions d'euros

	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	4 749,7	+ 5,1	+ 1,3
Contribution RG	4 500,9	- 16,0	- 4,7
Compensation démographique	2 672,0	- 3,5	- 0,5
Cotisations sociales	2 493,1	+ 1,0	+ 0,1
Autres produits	1 698,6	+ 22,6	+ 1,7
Prise en charge de prestations	48,8	- 96,3	- 6,8
CSG	423,8	- 27,4	- 0,9
Cotisations prises en charge par l'Etat	92,2	+ 98,2	+ 0,2
TOTAL RECETTES	16 679,1	- 9,5	- 9,5

Source : MSA

Tableau 6
Evolution des recettes selon la branche en 2021

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL RECETTES
Montants (en millions d'euros)	7 204,8	456,1	550,9	7 560,6	906,7	16 679,1
Evolution en 2021 (en %)	- 21,9	+ 15,5	- 2,2	+ 2,4	+ 3,5	- 9,5
Contribution à l'évolution en 2021 (en points)	- 10,9	+ 0,3	- 0,1	+ 1,0	+ 0,2	- 9,5

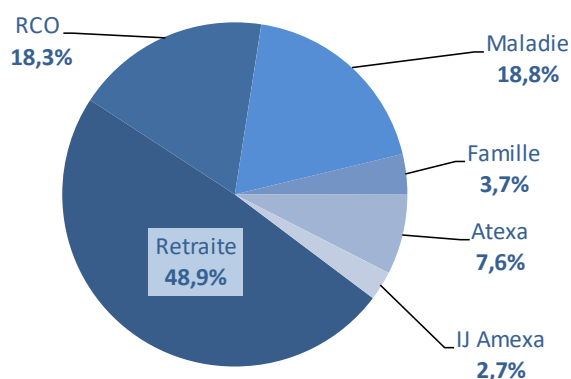
Source : MSA



■ Hausse de 1,0 % des cotisations sociales en 2021

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à près de 2,5 milliards d'euros en 2021 (*tableau 7*), en hausse de 1,0 %. La hausse des cotisations s'explique principalement par la hausse de l'assiette brute totale de cotisations sociales (+ 2,2 %).

Graphique 4
Répartition des cotisations sociales par branche
Année 2021



Source : MSA

Tableau 7
Montants des cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles en 2021
Montants en millions d'euros

	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 220,1	+ 1,0	+ 0,5
Maladie (dont invalidité)	467,5	+ 3,6	+ 0,7
Famille	93,0	+ 0,9	0,0
Atexa	189,0	- 1,7	0,0
SOUS-TOTAL	1 969,6	+ 1,4	+ 1,2
RCO	455,0	+ 0,7	+0,1
IJ Amexa	68,5	- 4,6	- 0,1
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 493,1	+ 1,0	+ 1,0
		Evolution 2021/2020	
Assiette brute totale de cotisations	7 807	+ 2,2	
Assiette RCO totale	11 248	+ 1,1	

Source : MSA



En 2021, amélioration de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en forte baisse de 16,0 % en 2021 contre + 16,7 % en 2020. Le transfert du régime général en 2021 s'élève à plus de 4,1 milliards d'euros pour la branche maladie (- 16,6 %), complété d'un transfert de 360,7 millions d'euros pour la branche famille (*tableau 8*), montant en baisse également par rapport à 2020 (- 8,8 %).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, s'améliore en 2021 (*tableau 9*). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global positif de 541,0 millions d'euros. Ce solde était négatif en 2020 (- 2,4 millions d'euros). Le solde positif en 2021 des branches Retraite, ATMP et IJ Amexa explique cette amélioration.

Tableau 8
Montants des transferts entre le régime général et le régime des non-salariés agricoles en 2020 et 2021
Montants en millions d'euros

	2020	2021
Maladie – Intégration Cnam	+ 4 963,0	+ 4 140,2
Famille – Intégration Cnaf	+ 395,4	+ 360,7
TOTAL INTEGRATION RG	+ 5 358,4	+ 4 500,9

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole
Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

Tableau 9
Résultat net par branche en 2020 et 2021 (après transferts)
Montants en millions d'euros

	2020	2021	
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Famille	0,0	0,0	
Retraite	+ 26,2	+ 507,5	
Atexa	+ 3,6	+ 38,1	
IJ Amexa	- 25,7	+ 5,8	
RCO	- 6,5	- 10,4	
RESULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	- 2,4	+ 541,0	

Source : MSA



Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année précédente.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et des allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite et la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre » dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles :

Atexa :	Accident du travail des exploitants agricoles
Cnaf :	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam :	Caisse nationale d'assurance maladie
Cnsa :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CSG :	Contribution sociale généralisée
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse
IJ Amexa :	Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf :	Impôts et taxes affectés
NSA :	Non-salariés agricoles
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
RG :	Régime général